

# Communication financière

## Résultats au 31 / 12 / 2016

## AVIS DE CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Les actionnaires du Crédit Immobilier et Hôtelier sont convoqués au siège social, 187, avenue Hassan II - Casablanca, en Assemblée Générale Ordinaire :

**Le Mercredi 29 Mars 2017, à 11 Heures**

A l'effet de délibérer et de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modalités de convocation;
2. Lecture et examen du rapport de gestion du Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos le 31/12/2016 ;
3. Lecture et examen du rapport des Commissaires aux comptes au titre de l'exercice clos le 31/12/2016 ;
4. Lecture et examen du rapport spécial des Commissaires aux comptes ;
5. Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2016 ;
6. Affectation du résultat ;
7. Jetons de présence ;
8. Approbation des conventions visées à l'article 56 de la loi n°17-95 relatives aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par la loi 20-05;
9. Renouvellement des mandats d'administrateurs;
10. Démission et cooptation d'un administrateur;
11. Ratification de la cooptation d'administrateurs;
12. Quitus aux membres du Conseil d'Administration.

### Modalités de participation à l'Assemblée

Les actionnaires titulaires d'actions nominatives ont le droit d'assister à cette Assemblée sur simple justification de leur identité.

Les actionnaires détenteurs d'actions au porteur qui souhaitent participer à cette Assemblée doivent être munis d'une pièce d'identité ainsi que d'un certificat attestant le dépôt d'au moins une (1) action auprès d'un établissement agréé cinq (5) jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Les actionnaires réunissant les conditions exigées par l'article 117 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée par la loi 20-05 relative aux sociétés anonymes disposent d'un délai de dix (10) jours à compter de la publication du présent avis pour demander l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée. Leurs demandes doivent être adressées sous pli recommandé, avec accusé de réception, au siège social, à l'adresse de contact donnée ci-dessous.

Les actionnaires seront accueillis au siège social du Crédit Immobilier et Hôtelier, 187, avenue Hassan II, le Mercredi 29 Mars 2017, à partir de 10H30 minutes.

Il est à rappeler à cet égard, que les états de synthèse au titre de l'exercice 2016 seront publiés dans les journaux suivants dûment habilités à recevoir les annonces légales :

- Les Inspirations ECO du 24 Février 2017

### Données de contact :

- Mlle Amal MOUHOUB
- Tél. : 05 22 47 94 24
- Adresse : Siège Social du Crédit Immobilier et Hôtelier, 187 Avenue Hassan II.

### Projets de résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire

**Date : 29 Mars 2017**

#### PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie les modalités de la convocation faite par le Conseil d'Administration dans le fond et dans la forme et la considère valable dans tous ses effets. Elle en donne au Conseil décharge définitive.

#### DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2016, approuve lesdits rapports dans toutes leurs parties, ainsi que les comptes de l'exercice 2016, tels qu'ils ont été établis et présentés et faisant ressortir un résultat bénéficiaire de 451 964 390,78 dirhams pour les comptes sociaux.

L'Assemblée Générale donne en conséquence aux membres du conseil d'Administration, quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice 2016.

#### TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, donne quitus aux commissaires aux comptes de l'accomplissement de leur mission.

#### QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels :

- Constate que le bénéfice distribuable, compte tenu du report à nouveau créditeur de 415 887 198,88 dirhams, est de **845 253 370,12** dirhams.
- Décide de fixer le montant du dividende à **14** dirhams l'action.
- Prend acte que le montant total à distribuer à titre de dividendes pour l'exercice 2016 s'élève à **372 513 190** dirhams
- Décide d'affecter le solde du bénéfice distribuable au report à nouveau, pour un montant de **472 740 180,12** dirhams.

#### Récapitulatif de l'affectation des résultats :

	[Montant en dirhams]
Bénéfice de l'exercice	<b>451 964 390,78</b>
Déduction des pertes antérieures	<b>0,00</b>
Bénéfice de l'exercice après déduction des pertes	<b>451 964 390,78</b>
Réserve légale (-)	<b>22 598 219,54</b>
Report à nouveau bénéficiaire exercice antérieur	<b>415 887 198,88</b>
Nouveau solde formant le bénéfice distribuable de l'exercice	<b>845 253 370,12</b>
Nombre d'actions	<b>26 608 085,00</b>
Dividende par action	<b>14</b>
Somme distribuable à titre de dividendes aux actionnaires	<b>372 513 190,00</b>
Le solde non distribué affecté en totalité au compte report à nouveau	<b>472 740 180,12</b>

Le dividende de 14 dirhams par action sera mis en paiement à partir du 1er juillet 2017.

#### CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de ne pas allouer de jetons de présence au titre de l'exercice 2016.

#### SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport spécial sur les conventions susceptibles d'être visées par les articles 56 et suivants de la loi 17-95 relative aux sociétés anonyme, approuve les conclusions dudit rapport.

#### SEPTIEME RESOLUTION : DEMISSION D'ADMINISTRATEUR

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires prend acte de la démission de Monsieur Mohamed Amine BENHALIMA du Conseil d'Administration du CIH.

#### HUITIEME RESOLUTION : RATIFICATION DE LA NOMINATION D'ADMINISTRATEUR

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, ratifie la nomination de Mme Amina BENKHADRA en qualité d'administratrice indépendante, faite par le Conseil d'Administration en date du 14 décembre 2016 pour six (6), soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2021.

#### NEUVIEME RESOLUTION : RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'ADMINISTRATEUR

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, renouvelle le mandat d'administrateur de M. KHALID CHEDDADI, pour six (6) ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2022.

#### DIXIEME RESOLUTION : POUVOIRS

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent verbal à l'effet d'accomplir les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicités prévus par la législation en vigueur.

## COMPTES CONSOLIDÉS AU 31/12/2016

En application de la circulaire n° 56/G/2007 émise par Bank Al Maghrib en date du 08 octobre 2007, notamment l'article 2 relatif à la date d'entrée en vigueur du chapitre 4 « Etats financiers consolidés », les états financiers consolidés du Groupe Crédit Immobilier et Hôtelier sont préparés en conformité avec les normes comptables internationales IAS/IFRS.

Pour établir et publier les présents états financiers consolidés, le Groupe Crédit Immobilier et Hôtelier applique :

- Les dispositions du chapitre 4 du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC) publié en date du 08 octobre 2007 ;
- Le référentiel de l'IASB (International Accounting Standards Board), qui comprend :
  - Les normes IFRS (International Financial Reporting Standards) et IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs annexes et guides d'application ;
  - Les interprétations IFRIC (International Financial Reporting Interpretation Committee) et SIC (Standards Interpretation Committee).

### NORMES, PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES PAR LE GROUPE

#### Bases d'évaluation

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers de dirhams, arrondis au millier le plus proche. Ils sont établis sur la base des conventions de la juste valeur et du coût historique :

- Juste valeur : pour les actifs financiers à la juste valeur par résultat, actifs disponibles à la vente, et instruments dérivés.
- Coût : pour les autres actifs financiers tels que les prêts et créances et les dettes
- Coût : pour les autres actifs et passifs non financiers, notamment les immeubles de placement et les immobilisations corporelles et incorporelles

#### Bases de présentation

Les états financiers du Groupe sont présentés en retenant le modèle IFRS préconisé par Bank Al Maghrib au niveau du chapitre 4 du Plan Comptable des Etablissements de Crédit.

#### Méthodes d'évaluation

#### IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

##### Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au coût d'acquisition initial diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Les immobilisations incorporelles identifiables acquises dont la durée d'utilité est définie sont amorties linéairement en fonction de leur propre durée d'utilité dès leur mise en service.

Les éléments comptabilisés en immobilisations incorporelles portent essentiellement sur les logiciels acquis. Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constatées depuis leur date d'acquisition.

##### Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16, les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition historique, diminué du cumul des amortissements et, le cas échéant, du cumul des pertes de valeur.

Les coûts d'emprunts relatifs aux capitaux utilisés pour financer les investissements, pendant la période de construction ou d'acquisition, sont intégrés dans le coût historique lorsque les actifs concernés sont éligibles selon la norme IAS 23 « coûts d'emprunts ».

Les coûts d'entretien courants sont comptabilisés en charges de la période à l'exception de ceux qui prolongent la durée d'utilisation ou augmentent la valeur du bien concerné qui sont alors immobilisés.

Les amortissements sont pratiqués selon le mode linéaire en fonction des durées d'utilité des immobilisations corporelles ou de leurs composants.

#### Immeubles et constructions à usage administratif :

Catégorie	Composants	Durée d'utilité
Catégorie A	Gros œuvre, terrassement	50
Catégorie B	Façade, menuiserie, revêtements et aménagements extérieurs, faux plafond	30
Catégorie C	Étanchéité, électricité, pré-câblage	15
Catégorie D	Ascenseurs, plomberie et sanitaire, climatisation, réseau téléphonique	10

#### Immeubles et constructions à usage touristique :

Catégorie	Composants	Durée d'utilité
Catégorie A	Gros œuvres terrassement, structure métallique	50
Catégorie B	Menuiserie, revêtement, cloisons amovibles et aménagement extérieurs	15
Catégorie C	Ascenseurs, plomberie et sanitaire, climatisation, équipements cuisines, étanchéité, électricité	10
Catégorie D	Équipements hôteliers, mobiliers, équipements piscine, peinture	5

#### IMMEUBLES DE PLACEMENT

Les immeubles de placement sont les biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers, pour valoriser le capital ou les deux, plutôt que pour les utiliser dans la production et la fourniture de biens et de services ou à des fins administratives ou les vendre dans le cadre de l'activité ordinaire.

Conformément à l'option offerte par la norme IAS 40, les immeubles de placement sont comptabilisés au coût diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur, avec indication de la juste valeur en annexes.

Les taux d'amortissements retenus pour les immeubles de placement sont identiques à ceux utilisés pour les immobilisations corporelles de même nature.

#### TEST DE DÉPRÉCIATION ET PERTES DE VALEUR DES ACTIFS

Conformément aux dispositions de la norme IAS 36, le Groupe examine au moins une fois par an les valeurs comptables des immobilisations corporelles et incorporelles à durée d'utilité définie afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice montrant que ces actifs ont pu perdre de la valeur. Si un tel indice existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée afin de déterminer, s'il y a lieu, le montant de la perte de valeur. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de vente et sa valeur d'utilité.

Les Goodwill et immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée font l'objet d'un test de dépréciation annuel. Un test de dépréciation complémentaire est réalisé à chaque fois qu'un indice de perte de valeur a pu être identifié.

Lorsque la valeur recouvrable d'une unité génératrice (UGT) de trésorerie est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est alors comptabilisée en résultat. Cette perte de valeur est affectée en

premier lieu à la valeur du goodwill au bilan. Le reliquat est affecté au reste des actifs inclus dans l'UGT au prorata de leurs valeurs comptables.

La valeur recouvrable des UGT est déterminée à partir des projections actualisées des flux de trésorerie futurs d'exploitation sur une période de 5 ans et le calcul d'une valeur terminale. Le calcul de cette valeur est effectué via la projection du cash flow normatif à l'infini. Le taux d'actualisation retenu est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré du capital.

#### INSTRUMENTS FINANCIERS

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre des parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.

La juste valeur retenue pour évaluer un instrument financier est en premier lieu le prix coté lorsque l'instrument financier est coté sur un marché actif. En l'absence de marché actif, la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation.

Un actif financier peut être défini comme :

- Un droit contractuel de recevoir de la trésorerie ou d'autres actifs financiers ;
- Un droit d'échanger d'autres instruments financiers dans des conditions potentiellement favorables ;
- Un instrument de capitaux propres d'une autre entreprise sauf titres de filiales et entreprises associées, à l'exception des actions propres acquises par l'entreprise ou ses filiales.

#### Évaluation des titres

La juste valeur est la méthode d'évaluation retenue pour l'ensemble des instruments financiers classés dans les catégories « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » ou « Disponibles à la vente ».

Les prix cotés sur un marché actif constituent la méthode d'évaluation de base. À défaut, le groupe Crédit Immobilier et Hôtelier utilise des techniques de valorisation reconnues.

Lorsqu'il n'y a pas de prix coté pour un titre de capitaux propres et qu'il n'existe pas de technique de valorisation reconnue, le groupe Crédit Immobilier et Hôtelier retient des techniques reposant sur des indications objectives et vérifiables telles que la détermination de l'actif net réévalué ou toute autre méthode de valorisation des titres de capitaux propres.

Si aucune technique ne peut aboutir à une estimation fiable, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie « Titres disponibles à la vente ».

#### Actifs et passifs financiers

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les frais d'acquisition (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur en contrepartie du résultat) et sont classés pour les actifs financiers dans une des quatre catégories suivantes :

- Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option ;
- Placements détenus jusqu'à l'échéance ;
- Prêts et créances ;
- Actifs financiers disponibles à la vente.

#### Prêts et créances

La catégorie « Prêts et créances » enregistre les actifs financiers non cotés à revenus fixe ou déterminable. Les titres sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif corrigé d'éventuelles provisions pour dépréciation.

En cas de signes objectifs de dépréciation, une provision doit être constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée en valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine.

#### Activité de crédit

Les crédits sont classés dans la catégorie « Prêts et créances ». Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat

#### Dépréciation des Créances

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en « Prêts et créances » sont dépréciées lorsqu'elles présentent un ou plusieurs événements de perte.

Les événements entraînant une preuve objective de dépréciation, cités par IAS 39 § 59, sont les suivants :

- Des difficultés financières importantes de l'emprunteur,
- Une rupture de contrat effective telle qu'un défaut de paiement du principal ou des intérêts,
- L'octroi par le prêteur, pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une facilité non envisagée autrement par le prêteur,
- Une probabilité de faillite ou autre restructuration financière de l'emprunteur,
- La disparition d'un marché actif pour cet actif financier, à cause de difficultés financières,
- Des informations observables indiquant qu'il y a une baisse mesurable dans les flux futurs estimés d'un groupe de prêts depuis leur enregistrement initial, bien que la baisse ne puisse être encore identifiée dans les prêts individuels du groupe, incluant :
  - Des changements défavorables du statut de paiement des emprunteurs dans le groupe, par exemple une augmentation des retards de paiement ou une augmentation du nombre de cartes de crédit ayant atteints leurs limites de crédit,
  - Des conditions économiques nationales ou locales qui sont corrélées avec les défauts sur les actifs du groupe, par exemple une augmentation du taux de chômage dans la zone géographique des emprunteurs, une diminution des prix du marché immobilier pour les prêts hypothécaires dans la zone concernée ou des variations défavorables des conditions d'un secteur qui impactent les emprunteurs du groupe.

## COMPTES CONSOLIDÉS AU 31/12/2016

Les créances ainsi identifiées font l'objet d'une dépréciation sur base individuelle ou sur base collective. Les dépréciations sont constituées à hauteur de la perte encourue et correspondent à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine. Les dépréciations sont enregistrées sous forme de provisions.

On distingue ainsi :

- Les créances dépréciées sur base individuelle : il s'agit des créances en souffrance assorties de provisions ;
- Les créances dépréciées sur base collective : il s'agit des créances non dépréciées sur base individuelle, pour lesquelles la dépréciation est déterminée par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires.

Concernant les garanties reçues à prendre en compte pour le calcul de la provision, il est considéré :

- Qu'à priori la valeur devant être retenue est la valeur au moment de l'estimation de la provision et non une valeur tenant compte de l'éventuelle dégradation dans le futur de l'élément constituant cette garantie (par exemple un immeuble) (Base IAS 39 §A686),
- Que même lorsqu'une garantie couvre une créance à 100%, il y aura généralement une dépréciation du fait d'un calcul basé sur les flux actualisés lorsque le montant garanti est versé tardivement à l'établissement créancier.

### Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie « Disponibles à la vente » est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut. Selon les dispositions de la norme IAS 39, les principes de comptabilisation des titres classés en « Disponibles à la vente » sont les suivants :

- Les titres disponibles à la vente sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus ;
- Les intérêts courus sur les titres disponibles à la vente sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat ;
- Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une composante séparée des capitaux propres recyclables « gains ou pertes latents ou différés ». En cas de cession, ces variations sont constatées en résultat. L'amortissement dans le temps de l'éventuelle surcote/décote des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif ;
- En cas de signe objectif de dépréciation, significative ou durable pour les titres de capitaux propres, et matérialisée par la survenance d'un risque de crédit pour les titres de dettes, la moins-value latente comptabilisée en capitaux propres est extournée et comptabilisée dans le résultat de l'exercice. En cas d'amélioration ultérieure, cette dépréciation fait l'objet d'une reprise par résultat pour les instruments de dette mais pas pour les instruments de capitaux propres. En revanche, pour ces derniers, la variation de juste valeur positive en cas de reprise, est comptabilisée dans un compte de capitaux propres variables.

### Dépréciation

Une dépréciation est constatée en cas de signes objectifs de dépréciation des actifs autres que ceux classés en transaction.

Elle est matérialisée par une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou par l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dette.

Ce critère de baisse significative ou durable de la valeur du titre est une condition nécessaire mais non suffisante pour justifier l'enregistrement d'une provision. Cette dernière n'est constituée que dans la mesure où la dépréciation se traduira par une perte probable de tout ou partie du montant investi. La reprise de cette perte de valeur par le compte de résultat ne peut intervenir qu'au moment de la cession des titres, toute reprise antérieure étant comptabilisée en capitaux propres.

### Décomptabilisation d'actifs ou de passifs financiers

Un actif financier tel que défini par la norme IAS 32 « Instruments financiers: présentation » est sorti du bilan en tout ou en partie lorsque le Groupe n'attend plus de flux de trésorerie futurs de celui-ci et transfère la quasi-totalité des risques et avantages qui lui sont attachés.

Le Groupe décomptabilise un passif financier seulement lorsque ce passif financier est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, est annulée ou est arrivée à expiration.

### Dettes

Les dettes émises par le Groupe sont enregistrées initialement à leur coût qui correspond à la juste valeur des montants empruntés nets des frais de transactions. Ces dettes sont évaluées en date de clôture à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et sont enregistrées au bilan en Dettes envers les établissements de crédits, en Dettes envers la clientèle ou en Dettes représentées par un titre.

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et dettes à terme pour les établissements. Ces titres intègrent les opérations de pension, matérialisée par des titres ou des valeurs, effectuées avec ces agents économiques.

Dans le cas des dettes financières issues de la comptabilisation des contrats de location-financement, la dette financière constatée en contrepartie de l'immobilisation corporelle est initialement comptabilisée à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

Les titres de créances émis comprennent les dettes représentées par des titres cessibles émis par le Groupe CIH (certificats de dépôt, obligations, Bons HBM,...), à l'exception des bons de caisse et des dettes subordonnées.

Les dettes subordonnées comprennent les dettes émises par le Groupe CIH (tels que les emprunts obligataires subordonnés). Le remboursement desdits emprunts subordonnés, en cas de liquidation, ne peut intervenir qu'après le désintéressement de tous les autres créanciers.

## COMPTES DE RÉGULARISATION ET AUTRES ACTIFS ET PASSIFS

### Comptes de régularisation et autres actifs

Les comptes de régularisation comprennent, notamment, les comptes de règlement et d'encaissement relatifs aux opérations sur titres, les charges constatées d'avance et les produits à recevoir. Les autres actifs comprennent, notamment, les créances sur le personnel, les créances sur les organismes sociaux,

les sommes dues par l'Etat (hors actifs d'impôt exigible et différé), les valeurs et emplois divers et les comptes de débiteurs divers qui ne figurent pas dans les autres postes de l'actif.

### Comptes de régularisation et autres passifs

Les comptes de régularisation comprennent, notamment, les comptes de règlement et d'encaissement relatifs aux opérations sur titres, produits constatés d'avance et charges à payer. Les autres passifs comprennent, notamment, les dettes envers le personnel, les dettes envers les organismes sociaux, les sommes dues à l'Etat (hors passifs d'impôt exigible et différé) et les comptes de créditeurs divers qui ne figurent pas dans les autres postes du passif.

## ACTIFS ET PASSIFS ÉVENTUELS

### Actifs éventuels

Un actif éventuel est un actif potentiel résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance (ou non) d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle du Groupe. Les actifs éventuels ne sont pas comptabilisés par le Groupe CIH mais font l'objet d'une communication de cette éventualité d'entrée d'avantages économiques, lorsque leur montant est significatif.

### Passifs éventuels

Un passif éventuel est :

- Une obligation potentielle résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance (ou non) d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entité ;
  - ou
  - Une obligation actuelle résultant d'événements passés mais qui n'est pas comptabilisée car :
    - Il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation ;
    - ou
    - Le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante
- Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés (sauf dans le cadre d'un regroupement d'entreprise conformément à la norme IFRS3) mais font l'objet d'une communication en notes annexes lorsque leur montant est significatif.

## AVANTAGES AU PERSONNEL

Le Groupe CIH offre un certain nombre d'avantages à ses employés et portant essentiellement sur les éléments suivants :

- Prime de fin de carrière ;
- Prime d'ancienneté ;
- Indemnité de départ à la retraite anticipé.

### Régimes à prestations définies

L'engagement porte sur un montant ou niveau de prestations prédéfini.

La méthode des unités de crédit projetées est utilisée pour les régimes à prestations définies. Cette méthode permet d'imputer, au compte de résultat, le coût de la prestation sur la durée d'activité prévue du salarié.

La méthode dite du « corridor » a été supprimée à partir du 1er Janvier 2013 avec l'obligation de reconnaître les écarts actuariels en capitaux propres (autres éléments du résultat global) et avec l'application d'une table de mortalité prospective.

### Régimes à prestations définies

Dans le cas de régimes à cotisations définies, le montant est comptabilisé en charge de l'exercice. L'obligation du Groupe CIH se limite à payer le montant que le groupe a accepté de verser aux organismes de prévoyance sociale pour le compte des salariés.

### Indemnités de départ à la retraite anticipé

Une provision pour indemnités de fin de contrat de travail doit être comptabilisée dans le seul cas où le Groupe est fermement engagé à mettre fin à l'emploi avant la date normale de mise à la retraite ou à octroyer des indemnités de fin de contrat de travail dans le cadre d'une offre faite pour encourager les départs volontaires. Le CIH doit avoir un plan formalisé et détaillé de licenciement sans possibilité réelle de se rétracter.

## Principales hypothèses retenues

	Indemnités de départ à la retraite		Autres avantages long terme	
	31-Décembre-16	31-Décembre-15	31-Décembre-16	31-Décembre-15
Hypothèses (moyennes pondérées)	-	-	-	-
Taux d'actualisation	5,40%	5,40%	4,85%	4,85%
Taux d'augmentation des salaires	4,00%	4,00%	4,00%	4,00%
Rendement attendu à long terme des actifs	-	-	-	-
Nombre de bénéficiaires :	-	-	-	-
- Actifs	1 824	1 631	1 824	1 631
- Retraités	-	-	-	-
Composition de l'actif de régime	-	-	-	-

Le passif résultant des avantages au personnel est égal à la valeur actualisée des flux de paiements futurs estimés. Ce calcul prend en compte les hypothèses actuarielles et démographiques. Le taux d'intérêt utilisé pour l'actualisation est celui des bons de trésors augmenté d'un spread de risque situé entre 0,9% et 1,1%. Les bons de trésors retenus sont ceux qui ont une échéance équivalente à l'échéance moyenne du passif résultant des avantages au personnel. Ainsi, pour les indemnités de départ et l'ancienneté, les maturités respectives suivantes ont été retenues : 15 ans et 7 ans.

## COMPTES CONSOLIDÉS AU 31/12/2016

### IMPÔTS DIFFÉRÉS

La norme IAS 12 impose la comptabilisation d'impôts différés pour l'ensemble des différences temporelles existantes entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et des passifs du bilan, à l'exception des goodwill.

Les taux d'impôt retenus sont ceux dont l'application est attendue lors de la réalisation de l'actif ou du passif dans la mesure où ces taux ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture de l'exercice. Le montant d'impôts différés est déterminé au niveau de chaque entité fiscale.

Les actifs d'impôts relatifs aux différences temporelles et aux reports déficitaires ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable qu'un profit taxable futur déterminé avec suffisamment de précision soit dégagé au niveau de l'entité fiscale.

Les impôts exigibles et/ou différés sont comptabilisés au compte de résultat de la période sauf s'ils sont générés par une transaction ou un événement comptabilisé directement en capitaux propres.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

### PROVISIONS

Le Groupe comptabilise une provision dès lors qu'il existe une obligation légale ou implicite envers un tiers qui se traduira par une sortie de ressources, sans contrepartie attendue, nécessaire pour éteindre cette obligation et pouvant être estimée de façon fiable. Les montants comptabilisés en provisions tiennent compte d'un échéancier de décaissements et sont actualisés lorsque l'effet du passage du temps est significatif.

Les passifs éventuels, hors regroupement d'entreprises ne sont pas provisionnés. La mention en annexe est obligatoire lorsque le passif ou l'actif éventuel est significatif.

### PRODUITS ET CHARGES D'INTERETS

Les produits et charges d'intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat pour tous les instruments financiers évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

### PRODUITS NETS DE COMMISSIONS

Le Groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent.

Les commissions rémunérant des services continus, telles certaines commissions et frais de dossiers relatifs à l'octroi de crédit, sont en principe étalés en résultat sur la durée de la prestation rendue. Les commissions rémunérant des services ponctuels, telles les commissions relatives aux droits de garde sur titres en dépôt, ou les commissions sur gestions de titres, sont intégralement enregistrées en résultat, quand la prestation est réalisée, au niveau de la rubrique Produits de commissions- Prestation de services et autres.

Compte tenu de l'impact non significatif des commissions, la banque n'a pas procédé à leur étalement.

### FRAIS DE PERSONNEL

La rubrique frais de personnel comprend l'ensemble des dépenses liées au personnel ; elle intègre notamment les rémunérations du personnel, les provisions au titre des avantages à long terme et indemnités de départ, ainsi que les charges sociales y afférentes.

### COUT DU RISQUE

La rubrique « coût du risque » comprend les dotations nettes des reprises aux dépréciations pour risques de contrepartie et provisions pour litiges. Les dotations nettes aux provisions sont classées par nature dans les rubriques du compte de résultat correspondantes.

### RESULTAT DES AUTRES ACTIVITES

#### Produits des autres activités

Il s'agit des produits provenant des autres activités à l'exclusion de ceux ayant le caractère d'intérêt ou la nature de commission. Il s'agit notamment, des produits des opérations de location-financement, d'exploitation directe générés par les unités hôtelières du Groupe Crédit Immobilier et Hôtelier, des produits sur opérations de promotion immobilière et des produits liés aux immeubles de placements (reprises de dépréciation, variations de valeur positives et autres produits).

#### Charges des autres activités

Il s'agit des charges provenant des autres activités à l'exclusion de ceux ayant le caractère d'intérêt ou la nature de commission. Il s'agit notamment, des charges des opérations de location-financement, des activités hôtelière des filiales, des charges sur opérations de promotion immobilière et des charges liées aux immeubles de placements (dotations aux amortissements, variations de valeur négatives et autres charges).

### IMPÔT SUR LES RESULTATS

La charge d'impôt de l'exercice correspond à la somme des deux composantes suivantes : impôt exigible et impôt différé. L'impôt exigible est le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice. La charge (ou le produit) d'impôt différé correspond aux montants d'impôts sur le résultat payables (ou recouvrables) au cours de périodes futures au titre de différences temporelles imposables (ou déductibles).

### RESULTAT PAR ACTION

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice. Le nombre moyen d'actions en circulation de la période et des exercices antérieurs présentés est calculé hors actions éventuelles d'auto détention et actions détenues dans le cadre de plans d'options d'achat.

### TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

Afin d'élaborer le tableau des flux de trésorerie, la trésorerie est l'équivalent de trésorerie comprennent les comptes de caisse, les dépôts et les prêts et emprunts à vue auprès des banques centrales et des établissements de crédit.

### PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés du Groupe Crédit Immobilier et Hôtelier sont établis semestriellement à partir des comptes individuels du Crédit Immobilier et Hôtelier et de toutes les entités sur lesquelles il exerce un contrôle ou une influence notable.

#### Filiales

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Le contrôle s'entend comme le fait de détenir le pouvoir sur l'entité, d'être exposé ou de bénéficier de droits sur les rendements variables vu l'implication dans l'entité et enfin, le fait d'avoir la capacité d'influer sur ces rendements eu égard du pouvoir détenu.

Les états financiers des sociétés contrôlées sont consolidés dès que le contrôle devient effectif et jusqu'à ce que ce contrôle cesse.

La quote-part de résultat net et de capitaux propres revenant aux tiers vient respectivement en déduction du résultat net et des capitaux propres de l'ensemble consolidé et est présentée sur la ligne « intérêts minoritaires ».

#### Participations dans les entreprises associées

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur la gestion et la politique financière sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence; l'influence notable étant présumée lorsque plus de 20% des droits de vote sont détenus.

Selon la méthode de la mise en équivalence, les titres de participation sont comptabilisés au coût, ajusté des modifications post-acquisition dans la quote-part de l'investisseur dans l'entité détenue, et des éventuelles pertes de valeurs de la participation nette. Les pertes d'une entité consolidée selon la méthode de la mise en équivalence qui excèdent la valeur de la participation du groupe dans cette entité ne sont pas comptabilisées, sauf si :

- Le groupe a une obligation légale ou implicite de couvrir ces pertes; ou
  - Le groupe a effectué des paiements au nom de l'entreprise associée.
- Tout excédent du coût d'acquisition sur la quote-part du groupe dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise associée à la date d'acquisition, est comptabilisé en tant que goodwill mais n'est pas présenté au bilan parmi les autres goodwill du Groupe. Ce dernier est, en effet, inclus dans la valeur comptable de la participation mise en équivalence et est testé pour dépréciation dans la valeur comptable totale de la participation. Tout excédent de la quote-part du groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité sur le coût d'acquisition, est comptabilisé immédiatement en résultat.

Les participations dans des entités sur lesquelles le Groupe a cessé d'exercer une influence notable ne sont plus consolidées à partir de cette date et sont évaluées au plus bas de leur valeur d'équivalence à la date de sortie de périmètre ou de leur valeur d'utilité.

#### Retraitements de consolidation

Toutes les transactions, ainsi que les actifs et passifs réciproques significatifs entre les sociétés consolidées par intégration globale sont éliminés. Il en est de même pour les résultats internes au Groupe (dividendes, plus-values...).

Les résultats des cessions internes réalisées avec les sociétés mises en équivalence sont éliminés dans la limite du pourcentage d'intérêt du Groupe dans ces sociétés.

#### Date de clôture

Toutes les entités du Groupe sont consolidées à partir de comptes annuels au 31 décembre ou semestriels au 30 juin.

Une liste des entités consolidées par le Groupe à la date de clôture est fournie en annexe.

### REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Le Groupe retient la méthode de l'acquisition afin de comptabiliser ses regroupements d'entreprise. Le coût d'acquisition comprend, à la date du regroupement, les éléments suivants :

- La juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels acquis ;
- Les éventuels instruments de capitaux propres émis par le Groupe en échange du contrôle de l'entité acquise ;

Les actifs, passifs, passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui répondent aux critères de comptabilisation énoncés par la norme IFRS 3 sont comptabilisés à la juste valeur à l'exception des actifs (ou groupe d'actifs), répondant aux dispositions de la norme IFRS 5 pour une qualification d'actifs non courants destinés à être cédés, alors comptabilisés et évalués à la juste valeur diminuée des coûts nécessaires à la vente.

Dans le cas d'une première consolidation d'une entité, le Groupe procède dans un délai n'excédant pas un an à compter de la date d'acquisition à l'évaluation de tous les actifs, passifs et passifs éventuels à leur juste valeur.

Le goodwill ou « écart d'acquisition » correspond à la différence entre le coût d'acquisition et la part d'intérêts de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables. Il suit les principes définis dans le paragraphe « Goodwill ».

### GOODWILL

Le goodwill ou « écart d'acquisition » représente l'excédent du coût d'acquisition sur la part d'intérêts de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise.

Le goodwill est comptabilisé à l'actif du bilan. Il n'est pas amorti et fait l'objet de test de pertes de valeur annuel ou dès l'apparition d'indices susceptibles de remettre en cause la valeur comptabilisée au bilan. Les pertes de valeur enregistrées ne peuvent pas faire l'objet d'une reprise ultérieure.

Lorsque la quote-part de la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels acquise excède le coût d'acquisition, un écart d'acquisition négatif est immédiatement comptabilisé en résultat, et ce après revue et ré-estimation de l'évaluation des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables.

Lors de la cession d'une filiale, le montant du goodwill attribuable à la filiale est inclus dans le calcul du résultat de cession.

## COMPTES CONSOLIDÉS AU 31/12/2016

Pour les regroupements d'entreprise intervenus avant le 1er janvier 2007, le goodwill est maintenu à son coût présumé qui représente le montant comptabilisé selon les principes comptables marocains. Le classement et le traitement des regroupements d'entreprises qui ont eu lieu avant le 1er janvier 2007 n'ont pas été modifiés à l'occasion de l'adoption des normes IFRS au 1er janvier 2007 conformément aux dispositions de la norme IFRS 1.

### RECOURS A DES ESTIMATIONS

Certains montants comptabilisés dans les comptes consolidés reflètent les estimations et les hypothèses émises par la Direction notamment lors de l'évaluation en juste valeur des instruments financiers et lors de l'évaluation des écarts d'acquisition, des immobilisations incorporelles, des dépréciations d'actifs et des provisions.

Le Groupe procède à ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations.

Les montants qui figurent dans ses futurs états financiers consolidés sont susceptibles de différer de ces estimations en fonction de l'évolution de ces hypothèses.

Les principales estimations significatives faites par le Groupe portent notamment sur les éléments ci-après :

- Provisions pour dépréciation des créances clients
- Goodwill;
- Provisions pour risques et charges
- Avantages au personnel.

### OPERATIONS DE TITRISATION

La titrisation est une technique financière permettant à un établissement de crédit de vendre ses créances en les transformant en titres liquides et négociables. L'établissement cédant, vend un lot de créances à une structure "Entité Structurée" : le Fonds de Placement Collectif en Titrisation (FPCT).

Le FPCT émet des parts représentatives de ces créances. Ces parts sont placées auprès d'investisseurs. Les créances s'amortissent, et les flux ainsi générés, intérêt comme capital, sont rétrocédés au FPCT par le recouvreur. Les sommes ainsi versées sont affectées au remboursement et à la rémunération des parts. Le Fonds est couvert contre les risques de défaillance des débiteurs par un ensemble de garanties et de sûretés telles que les sûretés réelles attachées aux créances, la constitution du Fonds de réserve, l'émission de la part résiduelle et enfin les avances techniques.

La Titrisation est une technique financière qui offre plusieurs avantages et opportunités dans des conditions normales du marché et des banques.

En effet, la Titrisation est un moyen efficace pour essentiellement :

1. Augmenter la capacité de financement d'un établissement : La Titrisation est un moyen qui permet d'alléger le bilan et de réaliser une économie en fonds propres pour le CIH. C'est une alternative efficace à l'augmentation du capital et au financement obligataire.
2. Gérer les risques de crédit, de liquidité et de taux ;
3. Profiter des opportunités que le marché offre et améliorer ainsi la rentabilité de la banque.

Le CIH a initié la création du premier fonds de titrisation au Maroc permettant d'externaliser le risque de crédit et de ne conserver que les avantages y afférents. Le premier FPCT a été émis par le CIH en avril 2002, portant sur un montant de 500 millions de dirhams, le deuxième Fonds a été émis en juin 2003, portant sur un montant de 1 000 millions de dirhams, le troisième fonds a été émis en décembre 2008 portant sur 1 500 millions de dirhams et le quatrième fonds a été émis en avril 2014 portant sur un montant de 1 200 millions de dirhams.

En normes IFRS, les Fonds de Placement Collectifs en Titrisation constituent des entités structurées au sens des dispositions de l'IFRS 10, et à ce titre font l'objet d'une consolidation. Les principaux éléments de ces fonds sont récapitulés comme suit :

FPCT	Nature des actifs	Année de création	Nominal à l'origine*	Solde au 31/12/2016*
Crédilog III	Prêts hypothécaires	2008	1 500	573,3
Crédilog IV	Prêts hypothécaires	2014	1 200	605,9

\*En millions de dirhams

### SECTEURS OPERATIONNELS

La norme IFRS 8 préconise aux entités de fournir des informations qui permettent aux utilisateurs des états financiers d'évaluer la nature et les effets financiers des activités auxquelles elles se livrent et les environnements économiques dans lesquels elles opèrent. Les secteurs opérationnels du Groupe CIH comprennent :

- L'activité banque ;
- L'activité de crédit-bail et de crédit à la consommation (activité portée essentiellement par les filiales SOFAC et Maroc Leasing) ;
- Autres activités : hôtellerie, courtage en assurance, ...etc.

### RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

#### PARTIE I : GOUVERNANCE ET GESTION DES RISQUES AU SEIN DU CIH

Le dispositif de gestion des risques du CIH s'inscrit dans le cadre du respect des dispositions réglementaires émises en la matière par le régulateur national.

Ce dispositif se fixe comme objectif d'assurer une veille permanente concernant les meilleures pratiques en matière de gestion des risques afin d'en assurer le déploiement progressif de manière à garantir un équilibre permanent entre le développement des activités du CIH et la maîtrise des risques y afférents.

#### I. GOUVERNANCE DES RISQUES

Le mode de gouvernance de la banque a connu une évolution au cours du 1er semestre 2009 qui s'est matérialisé à travers :

#### La transformation juridique du CIH en SA à Conseil d'Administration :

Après promulgation de la loi ayant modifié la loi N° : 17/95 relative aux sociétés anonymes, et afin de tirer profit de ses apports en matière de gouvernance, et sur proposition du Conseil de Surveillance, l'Assemblée Générale Mixte du 28 05 2009 a décidé la transformation juridique du CIH en Société Anonyme à Conseil d'Administration, effective à partir de la date du 28 mai 2009 et l'adoption de nouveaux statuts de la banque.

#### Modalité d'exercice de la Direction Générale :

• Conformément à la loi N°17-95 telle qu'elle a été modifiée par la Loi 20-05 promulguée par le Dahir n°1-08-18 du 23 mai 2008 et conformément aux nouveaux statuts adoptés par l'Assemblée Générale Mixte du 28 Mai 2008, le Conseil d'Administration décide que la direction générale de la société sera assumée, sous sa responsabilité, par un Directeur Général.

• Conformément aux dispositions de la loi n°17-95 telle qu'elle a été modifiée par la loi 20-05 sur les sociétés anonymes, Le Conseil d'administration du 07 Octobre 2009 a décidé que le mode d'exercice de la Direction Générale est dorénavant exercé par un Président Directeur Général.

• L'Assemblée Générale du 11 Novembre 2009 a pris acte que le mode d'exercice de la Direction Générale choisi par le Conseil d'Administration en date du 28 mai 2009 est modifié par le Conseil d'Administration du 07 Octobre 2009 conformément aux dispositions de la loi n°17-95 telle qu'elle a été modifiée par la loi 20-05 sur les sociétés anonymes.

Le système de gouvernance des risques adopté par le CIH s'inscrit dans le respect des dispositions émises en la matière par Bank Al-Maghrib, notamment les circulaires et directives portant sur le contrôle interne et sur la bonne Gouvernance des établissements de crédit.

#### ROLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration est responsable en dernier ressort de la solidité financière du CIH. Il arrête les orientations stratégiques du CIH et assure la surveillance de la gestion de ses activités.

Il approuve, sur proposition du Président Directeur Général, la stratégie globale du CIH et sa politique de gestion des risques.

Il s'assure de la mise en œuvre, par le Président Directeur Général, d'un système de mesure, de maîtrise, de surveillance et de contrôle des risques et valide les limites globales d'expositions aux risques fixées par la Direction Générale.

Le Conseil d'Administration est tenu régulièrement informé des expositions aux risques du CIH à travers notamment le Comité d'Audit.

#### ROLE DE LA DIRECTION GENERALE

La Direction Générale est responsable de la mise en œuvre de la stratégie risque fixée par le Conseil d'Administration. Elle décline cette stratégie en politique et limites et veille à leur application dans les processus de gestion et d'allocation des fonds propres.

La Direction Générale définit les pouvoirs, les responsabilités et les compétences des différentes entités impliquées dans la gestion des risques et s'assure de la mise en place d'un système de contrôle interne indépendant et efficace.

Elle s'assure de l'existence d'un système de Reporting approprié qui lui permet de disposer d'informations pertinentes et régulièrement mises à jour sur l'exposition du CIH aux différents risques.

La Direction Générale se fait assister dans ces missions par des structures dédiées à la gestion des risques et au contrôle et par des Comités spécialisés de suivi et de surveillance des risques.

#### ROLE DES STRUCTURES ET COMITÉS SPECIALISES DANS LA GESTION DES RISQUES ET LE CONTROLE

Le dispositif de gestion des risques et de contrôle interne est organisé autour de plusieurs structures dédiées à la gestion des risques et au contrôle des aspects réglementaires et des normes et procédures internes. Ces structures rendent compte régulièrement à des Comités relevant de la Direction Générale en charge du suivi des aspects risques et contrôles.

#### Les structures

- La Direction des Engagements ;
- La Direction des Risques ;
- Le Pôle Conformité ;
- La Direction de l'Audit et de l'Inspection Générale.

#### Les Comités relevant de la Direction Générale

- Le Comité de Management des Risques ;
- Le Comité du Contrôle Interne ;
- Le comité de pilotage des risques de crédit
- Le Comité des Engagements ;
- Le Comité de Recouvrement ;
- Le Comité de Suivi des Risques sensibles ;
- Le Comité de Suivi des Affaires Spéciales ;
- Le Comité de Suivi du Contentieux ;
- Le Comité de Provisionnement ;
- Le Comité ALM ;
- Le Comité de Conformité ;
- Le Comité des risques opérationnels.

#### II. PROCESSUS DE GESTION DES RISQUES

En ligne avec les exigences de Bâle II et de Bâle III et des dispositions réglementaires en vigueur, le CIH a procédé à la formalisation des politiques des risques qui fixent, pour l'ensemble des risques, les règles et bonnes pratiques de gestion à respecter à chaque étape des processus de décision et de gestion à savoir, l'identification, la mesure, la maîtrise et le contrôle. Ces politiques sont régulièrement mises à jour et font l'objet de validation par le Conseil d'Administration du CIH.

#### IDENTIFICATION

L'identification des risques constitue une étape clé dans les processus de gestion des risques du CIH.

A ce titre, la banque a lancé d'importantes actions pour constituer une cartographie par nature de risque.

## COMPTES CONSOLIDÉS AU 31/12/2016

### MESURE

Le CIH a acquis des progiciels de mesure et de gestion des risques.

Pour le risque de crédit, principal risque de la banque, le progiciel permet au CIH de disposer, pour chaque client de la banque, d'une vision exhaustive de l'ensemble des engagements bilan et hors bilan, les techniques d'atténuation du risque crédit et les provisions qui leur sont associées ainsi que l'exigence en fonds propre requise.

Pour l'évaluation du risque de crédit à l'octroi, le CIH a mis en place un système de notation interne pour les crédits aux particuliers, d'une grille de notation pour les crédits à la promotion immobilière et les crédits aux entreprises. Ces modèles sont utilisés aussi pour la revue annuelle des portefeuilles.

Pour les risques opérationnels, Le CIH a mis en place un progiciel pour la gestion en work-flows de ces risques.

### MAÎTRISE

Une fois les risques identifiés et mesurés, il s'agit de veiller à leur maîtrise en vue de leur atténuation à travers des mesures dédiées à cet effet (politiques de gestion des risques, limites, plans d'urgence, ...).

### Limites

L'objectif des limites est de contenir les risques à des niveaux compatibles avec les politiques internes et les seuils de tolérance aux risques fixés par le Conseil d'Administration et la Direction Générale.

Le CIH a mis en place des limites pour les risques de crédit, de marché, de taux et de liquidité.

### Plan d'urgence

Un plan d'urgence permet, en cas de crise, de déclencher certaines actions permettant de limiter les conséquences liées aux risques. Ce plan couvre des risques spécifiques, comme le risque de liquidité ou la continuité d'exploitation (PCA et PSI) en cas de survenance d'événements majeurs.

### CONTROLE ET SURVEILLANCE

Pour l'ensemble des activités de la banque, un contrôle de premier niveau est assuré par les opérationnels (Surveillance Permanente) et un contrôle de deuxième niveau par le Pôle Conformité pour ce qui est du risque de non conformité et les autres acteurs du contrôle interne pour les autres catégories de risque (Direction des Risques, Direction de la Comptabilité, RSSI...). La Direction de l'Audit assure un contrôle de troisième niveau.

Par ailleurs, l'une des missions de la Direction des risques consiste à suivre et à reporter régulièrement les expositions de la banque aux différents risques et le respect des limites fixées à travers un système de Reporting.

## PARTIE II : DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES

### I. RISQUE DE CREDIT

On entend par risque de crédit, le risque qu'une contrepartie ne soit pas en mesure d'honorer ses engagements à l'égard de la banque.

Dans le cadre de la mise en place des méthodes avancées de calcul des risques de crédit, le CIH a élaboré :

- Un modèle de notation pour la promotion immobilière;
- Un modèle de notation pour les entreprises;
- Un modèle de sélection des bons payeurs pour la clientèle des professionnels;
- Des modèles de scoring à l'octroi et des modèles de notation pour la clientèle Retail.

### PRINCIPES DE BASE REGISSANT L'ACTIVITE DE CREDIT

L'activité de crédit au C.I.H s'appuie sur les principes de base suivants, en particulier :

- Respect de la réglementation et de la déontologie régissant l'activité de crédit ;
- Respect des normes internes et politiques de risques régissant l'octroi des crédits à la clientèle (quantum de financement, pourcentage d'endettement, taux de couverture par les garanties requises, etc.) ;
- Double regard en matière d'analyse des demandes de crédits grands comptes opérée par des structures indépendantes ;
- Recours aux systèmes de notation en tant qu'outils d'aide à la prise de décisions d'octroi et de tarification ;
- Collégialité dans la prise de décision d'octroi des crédits ;
- Double signature de tous les actes liés à la mise en place des crédits autorisés ;
- Contrôle, en central, des garanties reçues avant toute utilisation des nouveaux concours accordés.

### SURVEILLANCE ET PILOTAGE DU RISQUE DE CREDIT

#### DISPOSITIF DE SUIVI DU RISQUE DE CREDIT

Le suivi du risque de crédit relève aussi bien des structures commerciales que de celles en charge de la gestion du risque.

En plus du suivi assuré au quotidien par les structures commerciales, un suivi en central est assuré par la Direction des Engagements d'une part et la Direction des Risques, d'autre part.

Des reportings sont régulièrement adressés au comité d'audit, au comité de management des risques et au comité de pilotage des risques de crédit.

### ANALYSE DU PORTEFEUILLE DES ENGAGEMENTS

#### Répartition des encours de crédit par marché et par nature de crédit

La répartition de l'encours global des crédits par marchés de clientèle, au 31 Décembre 2016, reflète :

- Le positionnement stratégique de la banque autour du financement des besoins des particuliers et de la famille puisque les crédits aux particuliers représentent 57% du total des encours hors contentieux ;
- La forte concentration de l'activité de crédit à l'habitat, dans la mesure où les crédits à la construction et à l'acquisition de logements représentent 77 % des encours hors contentieux;

Dans le domaine de la promotion immobilière, les deux régions du Grand Casablanca et du Rabat et région concentrent plus de la moitié de l'encours global (PI hors contentieux) des crédits.

#### Qualité du portefeuille de crédit

Le volume global des créances en souffrance (CES) est en baisse continue depuis 2004. Il est passé en brut de 15 Milliards de Dirhams à fin 2004 à 2,67 milliards de Dirhams au 31 décembre 2016.

Le taux de CES s'établit à 6,20 % au 31 décembre 2016. (En créances nettes d'agios réservés).

### II. RISQUE OPERATIONNEL

#### DEFINITION DU RISQUE OPERATIONNEL

Il s'agit des risques de pertes résultant de carences ou de défauts attribuables à des procédures, personnels et systèmes internes ou à des événements extérieurs. Cette définition inclut le risque juridique, mais exclut les risques stratégiques et de réputation.

#### PROCESSUS DE GESTION DES RISQUES OPERATIONNELS

Afin de cerner l'ensemble du périmètre relatif à la gestion des risques opérationnels, la banque a mis en place un progiciel. Ce progiciel permet une gestion des déclarations d'incidents, la formalisation des résultats des exercices d'autoévaluation et le suivi des plans d'actions correctives.

Un reporting est adressé régulièrement au Comité Pilotage des Risques Opérationnels et au Comité Management des Risques ce qui permet une prise de décision sur les actions à mener pour la réduction des risques.

#### LE PLAN DE CONTINUTE DES ACTIVITES

Le plan de continuité de l'activité est un plan d'action documenté, qui expose les procédures et les systèmes nécessaires pour poursuivre ou rétablir les opérations de l'établissement de façon planifiée en cas de perturbations opérationnelles.

Depuis sa conception initiale, le plan de continuité d'activité couvre aujourd'hui les processus vitaux de la banque. Il fait l'objet d'une mise à jour continue au regard des évolutions que connaissent les activités critiques de la Banque.

### III. RISQUE DE MARCHÉ

#### DEFINITION DU RISQUE DE MARCHÉ

On entend par risque de marché, les risques de pertes liées aux variations des prix du marché. Ils recouvrent :

- Les risques de taux et de position sur titres de propriété relatifs aux instruments inclus dans le portefeuille de négociation;
- Le risque de change et le risque sur produits de base encourus sur l'ensemble des éléments du bilan et du hors bilan, autres que ceux inclus dans le portefeuille de négociation.

#### ORGANISATION DE LA GESTION DU RISQUE DE MARCHÉ

##### ROLE DE LA SALLE DES MARCHES

La Direction Marchés des Capitaux est en charge de la mise en œuvre de la politique de refinancement de la banque à travers le marché, de la gestion de la trésorerie et des portefeuilles titres de la banque et de la gestion de la couverture de la position de change.

Cette entité participe à l'élaboration de la stratégie de refinancement de la banque et elle est chargée de veiller au respect des limites et des ratios réglementaires relatifs à l'activité de la Salle des marchés.

##### ROLE DE LA DIRECTION DES RISQUES

La Direction des Risques est en charge de l'évaluation des Risques de Marché. A ce titre, elle décline la stratégie risque en politiques et limites sur les risques de marché et met en place les indicateurs de surveillance et de suivi.

### IV. GESTION ACTIF - PASSIF

#### EVALUATION DES RISQUES DE TAUX D'INTERET ET DE LIQUIDITE

##### EVALUATION DU RISQUE GLOBAL DE TAUX

La méthode d'évaluation du risque de taux d'intérêt utilisée par CIH Bank se base sur le calcul des gaps de taux fixe (tombées ressources à taux fixe moins tombées emplois à taux fixe) sur chaque maturité (1 mois, 2 mois, 3 mois, 6 mois, 1an, 2 ans...15 ans et plus de 15 ans). Ces gaps sont ensuite actualisés.

La différence entre cette VAN calculée avec les taux actuels et la VAN calculée avec ces taux +100 pb permet de déduire la sensibilité du bilan aux variations des taux.

Une distinction est faite également entre la sensibilité CT (maturités inférieures à 1an), la sensibilité MT (maturités entre 1 et 7 ans) et la sensibilité LT (maturités supérieures à 7 ans).

Il se dégage de l'application de cette méthode au 31/12/2016, une sensibilité du bilan de la banque, à une variation de +1% de la courbe des taux, de -324 millions DH soit -7,03% des fonds propres réglementaires.

##### EVALUATION DU RISQUE DE LIQUIDITE

Le suivi du risque de liquidité est assuré via l'évaluation de la trésorerie immédiate et de la trésorerie prévisionnelle.

La gestion de la trésorerie immédiate (court terme) est assurée par la salle des marchés. Un tableau de bord quotidien est établi par le trésorier de la banque. Il permet de calculer le gap quotidien de la trésorerie en fonction de la réserve monétaire exigée, de notre solde chez BAM, des flux entrants et sortants des agences et de nos emprunts/prêts sur le marché monétaire.

## COMPTES CONSOLIDÉS AU 31/12/2016

La gestion de la liquidité (MLT) est assurée par l'entité ALM. Elle s'articule autour des axes suivants :

- Calcul des gaps de liquidité (encours des ressources moins encours des emplois) sur chaque maturité (1 mois, 2 mois, 3 mois, 6 mois, 1an, 2 ans...15 ans et plus de 15 ans) ;
- Présentation, au comité ALM, du tableau de bord ALM incluant les gaps de liquidité ;
- Ce dernier est obtenu en utilisant les tableaux d'amortissement des contrats pour les postes contractuels, et les règles d'écoulement de la liquidité pour les postes non contractuels.

### COUVERTURE DES GAPS DE TAUX ET DE LIQUIDITÉ

Le Comité ALM décide, en cas de besoin, des mesures à prendre afin d'atténuer les gaps de taux fixe et les gaps de liquidité et de respecter les limites ALM. Ces principales mesures sont les suivantes :

- Le lancement d'opérations d'emprunts obligataires subordonnés ou classiques ;
- Le lancement d'opérations de titrisation de prêts hypothécaires ;
- L'émission de certificats de dépôts
- L'utilisation du portefeuille des bons du trésor comme moyen de couverture (cession ou acquisition en fonction du besoin) ;
- Le changement de la structure du portefeuille des prêts et emprunts en matière de nature de taux et de durée des prêts ;
- Le recours à des lignes de financement auprès d'intermédiaires financiers ;
- La mise en place, le cas échéant, d'engagements de refinancement auprès des actionnaires de référence.

### SUIVI DES RISQUES DE TAUX ET DE LIQUIDITÉ

Le suivi des risques de taux et de liquidité est assuré par le Comité ALM, à travers un reporting trimestriel.

En outre, un suivi régulier de ces risques est assuré par la Direction des Risques. Ce suivi est renforcé par des limites d'exposition à ces risques et un système de reporting régulier.

Les données risques sont agrégées périodiquement afin que la Direction Générale et le Conseil d'Administration puissent disposer d'une vue globale de l'ensemble des risques de taux d'intérêt et de liquidité de CIH Bank. Ces données sont présentées au Comité ALM, au Comité Management des Risques et au Comité d'Audit.

### V. RATIO DE SOLVABILITÉ ET ACTIFS PONDERÉS

Au 31 décembre 2016, en application des dispositions de la circulaire 14/G/2013 relative aux fonds propres des établissements de crédit, les fonds propres réglementaires de CIH Bank s'établissent à 4,61 milliards de dirhams.

Le ratio de solvabilité s'établit à 17,81%.

Les fonds propres de catégorie 1 s'établissent 3,05 milliards de dirhams intégrant 3,44 milliards de dirhams d'instruments de Fonds propres éligibles en tant que fonds propres CET1 et de 677 millions de dirhams de réserves et de résultats non distribués. Les déductions opérées sur les fonds propres de base concernent les Immobilisations Incorporelles y compris les logiciels pour un montant de 177 millions de dirhams et les participations pour un montant global de 706 millions de dirhams.

Le Ratio de fonds propre Tier 1 s'établit à 11,79%.

Les fonds propres de catégorie 2 s'établissent à 1,56 milliards de dirhams composés principalement d'emprunts obligataires pour un montant de 1,91 milliards de dirhams. Les déductions opérées sur les fonds propres de catégorie 2 concernent les Immobilisations Incorporelles y compris les logiciels pour un montant de 75 millions de dirhams et les participations pour un montant global de 292 millions de dirhams.

### RISQUE DE CRÉDIT

En application de l'approche standard, les risques pondérés au titre du risque de crédit à fin décembre 2016 représentent 22,95 milliards de dirhams soit 89% de l'ensemble des risques rapportés aux fonds propres, pour une exigence en fonds propres de 1,84 milliards de dirhams.

### RISQUE DE MARCHÉ

Au vu de la situation arrêtée à fin décembre 2016 de la position de change de la Banque, les exigences en fonds propres au titre du risque de marché s'établissent à 13,05 millions de dirhams.

### RISQUE OPERATIONNEL

En application de l'approche « indicateur de base », les risques pondérés au titre du risque opérationnel représentent 2,78 milliards de dirhams au 31 Décembre 2016 pour une exigence en fonds propres de 222 millions de dirhams.

### INFORMATION SUR LE CAPITAL

Le capital social est fixé à la somme de 2 660 808 500 dirhams (Deux Milliards Six Cent Soixante Millions Huit Cent Huit Mille Cinq Cent dirhams) divisé en 26 608 085 (Vingt Six Millions Six Cent Huit Mille Quatre Vingt Cinq) actions, d'une valeur nominale de Cent (100) dirhams chacune, toutes de même catégorie.

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR L'ANNÉE 2016

Le Conseil d'Administration réuni le 22/02/2017 a décidé de proposer à l'Assemblée Générale d'affecter le résultat de l'exercice comme suit :

	2016
Bénéfice de l'exercice	451 964 390,78
Déduction des pertes antérieures	-
Solde s'élevant à	451 964 390,78
Réserve légale (-)	22 598 219,54
Report à nouveau bénéficiaire de l'exercice antérieur	415 887 198,88
Nouveau solde formant un bénéfice distribuable de l'exercice	845 253 370,12
Dividende par action	14
Nombre d'actions	26 608 085
Sommes distribuables à titre de dividendes aux actionnaires	372 513 190,00
Le solde non distribué affecté en totalité au compte report à nouveau	472 740 180,12

Le dividende de 14 dirhams par action sera mis en paiement, en numéraire, à partir du 1er juillet 2017

### BILAN CONSOLIDÉ AU 31 DECEMBRE 2016

(en milliers MAD)

ACTIF	31/12/16	31/12/15
1. Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	1 586 200	2 188 474
2. Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1 161 522	-
3. Instruments dérivés de couverture	-	-
4. Actifs financiers disponibles à la vente	694 592	575 200
5. Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	922 441	1 175 532
6. Prêts et créances sur la clientèle	36 726 375	33 746 086
7. Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux	-	-
8. Placements détenus jusqu'à leur échéance	2 480 637	3 217 955
9. Actifs d'impôt exigible	340 396	317 648
10. Actifs d'impôt différé	10 334	-
11. Comptes de régularisation et autres actifs	935 798	783 431
12. Actifs non courants destinés à être cédés	-	-
13. Participations dans des entreprises mises en équivalence	593 476	583 511
14. Immeubles de placement	993 542	915 104
15. Immobilisations corporelles	1 065 790	1 058 173
16. Immobilisations incorporelles	233 514	171 822
17. Ecarts d'acquisition	174 884	174 884
<b>Total de l'Actif</b>	<b>47 919 501</b>	<b>44 907 820</b>

### BILAN CONSOLIDÉ AU 31 DECEMBRE 2016

(en milliers MAD)

PASSIF	31/12/16	31/12/15
1. Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	12	12
2. Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-
3. Instruments dérivés de couverture	-	-
4. Dettes envers les établissements de crédit assimilés	2 611 686	2 797 145
5. Dettes envers la clientèle	28 447 096	25 074 822
6. Titres de créance émis	8 057 118	9 218 916
7. Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux	-	-
8. Passifs d'impôt exigible	266 269	294 619
9. Passifs d'impôt différé	85 798	97 758
10. Comptes de régularisation et autres passifs	1 024 890	1 168 044
11. Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	-	-
12. Provisions techniques des contrats d'assurance	-	-
13. Provisions	234 256	210 270
14. Subventions et fonds assimilés	-	-
15. Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie	2 051 159	1 043 332
16. Capitaux propres	5 141 217	5 002 901
17. Capitaux propres part du groupe	4 915 333	4 871 357
18. Capital et réserves liées	2 660 809	2 660 809
19. Réserves consolidées	1 811 601	1 685 355
20. Gains ou pertes latents ou différés	8 403	5 671
21. Résultat de l'exercice	434 519	519 523
22. Intérêts minoritaires	225 884	131 544
<b>Total du Passif</b>	<b>47 919 501</b>	<b>44 907 820</b>



## COMPTES CONSOLIDÉS AU 31/12/2016

### COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDÉ

(en milliers MAD)

	31/12/16	31/12/15
1. + Intérêts et produits assimilés	2 368 382	2 415 563
2. - Intérêts et charges assimilés	(887 891)	(960 181)
<b>3. MARGE D'INTERET</b>	<b>1 480 491</b>	<b>1 455 382</b>
4. + Commissions (produits)	288 817	215 785
5. - Commissions (charges)	(13 593)	(20 311)
<b>6. MARGE SUR COMMISSIONS</b>	<b>275 225</b>	<b>195 474</b>
7. +/- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	6 687	19
8. +/- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	18 913	13 019
9. + Produits des autres activités	540 815	569 517
10. - Charges des autres activités	(474 936)	(443 124)
<b>11. PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>1 847 194</b>	<b>1 790 287</b>
12. - Charges générales d'exploitation	(974 714)	(953 956)
13. - Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	(120 692)	(111 325)
<b>14. RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>751 788</b>	<b>725 006</b>
15. Coût du risque	(116 142)	(38 866)
<b>16. RESULTATS D'EXPLOITATION</b>	<b>635 647</b>	<b>686 140</b>
17. +/- Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	26 292	26 042
18. +/- Gains ou pertes nets sur autres actifs	30 321	127 300
19. +/- Variations de valeurs des écarts d'acquisition	-	-
<b>20. RESULTAT AVANT IMPOT</b>	<b>692 260</b>	<b>839 482</b>
21. - Impôt sur les résultats	(247 995)	(304 413)
22. +/- Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	-	-
<b>23. RESULTAT NET</b>	<b>444 265</b>	<b>535 069</b>
24. Intérêts minoritaires	(9 745)	(15 546)
<b>25. RESULTAT NET - PART DU GROUPE</b>	<b>434 519</b>	<b>519 523</b>
26. Résultat de base par action en dirham	16,3	19,5
27. Résultat dilué par action en dirham	16,3	19,5

### GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE

(en milliers MAD)

	31/12/16	31/12/15
dividendes reçus et produits sur AFS	17 672	12 987
Plus ou moins values réalisées sur cession actifs disponibles à la vente	1 189	1 229
Dépréciation durable	(101)	(1 663)
Reprise de dépréciation	155	466
Solde des relations de couverture des instruments de couverture de la JV des AFS, lorsque l'élément couvert est cédé	-	-
<b>Gains ou pertes nets sur actifs disponibles à la vente</b>	<b>18 913</b>	<b>13 019</b>

### CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

(en milliers MAD)

	31/12/16	31/12/15
Charges de personnel	537 725	506 156
Impôts et taxes	27 727	27 710
Services extérieurs et autres charges	409 262	420 089
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>974 714</b>	<b>953 956</b>

### INFORMATION SECTORIELLE

BILAN	Activité bancaire	Activité de financement spécialisée	Autres	Eliminations	Total
<b>TOTAL BILAN</b>	42 411 906	5 811 885	1 755 734	- 2 060 025	47 919 501
Dont	-	-	-	-	-
<b>ELEMENTS D'ACTIF</b>					
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service	1 583 420	2 739	117 987	- 117 946	1 586 200
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	1 217 428	6 965	51 571	- 353 523	922 441
Prêts et créances sur la clientèle	30 965 774	4 683 684	1 182 797	- 105 880	36 726 375
Immobilisations corporelles	777 578	98 741	189 471	-	1 065 790
Immobilisations incorporelles	175 026	19 607	38 881	-	233 514
<b>ELEMENTS DU PASSIF</b>					
Dettes envers les établissements de crédit assimilés	833 964	2 079 815	47 530	- 349 624	2 611 686
Dettes envers la clientèle	26 517 766	1 116 541	981 505	- 168 717	28 447 096
Titres de créance émis	7 113 223	943 895	-	-	8 057 118
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie	2 044 179	136 999	-	- 130 019	2 051 159
CAPITAUX PROPRES	4 744 545	377 701	73 867	- 54 897	5 141 217

COMPTE DE RESULTAT	Activité bancaire	Activité de financement spécialisée	Autres	Eliminations	Total
<b>Marge d'intérêt</b>	1 198 640	228 956	762	52 133	1 480 491
Marge sur commission	235 850	54 912	- 8 829	- 6 709	275 225
<b>Produit net bancaire</b>	<b>1 561 261</b>	<b>319 918</b>	<b>51 267</b>	<b>- 85 251</b>	<b>1 847 194</b>
Résultat d'exploitation	580 542	109 465	5 355	- 59 716	635 647
Résultat net	408 661	91 481	3 838	- 59 716	444 265
Résultat net part du Groupe	408 661	91 481	3 838	- 69 461	434 519

### TABEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDÉ DU 01 JANVIER 2016 AU 31 DECEMBRE 2016

(en milliers MAD)

FLUX DE TRESORERIE	31/12/16	31/12/15
<b>1. Résultat avant impôts</b>	<b>692 260</b>	<b>839 482</b>
2. +/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	508 433	485 721
3. +/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	(441)	11 019
4. +/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	51 325	(9 963)
5. +/- Dotations nettes aux provisions	48 876	29 048
6. +/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	(26 292)	(26 042)
7. +/- Perte nette/gain net des activités d'investissement	(6 697)	(88 930)
8. +/- Produits/charges des activités de financement	(9 429)	(23 231)
9. +/- Autres mouvements	(66 000)	(59 827)
<b>10. = Total (2) à (9) des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements</b>	<b>499 775</b>	<b>317 795</b>
11. +/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédits et assimilés	(127 147)	(1 601 788)
12. +/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	294 854	1 522 511
13. +/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	(1 256 494)	297 930
14. +/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	(364 295)	123 263
15. - Impôts versés	(244 054)	(304 413)
<b>16. = Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles (Total des éléments 11 à 15)</b>	<b>(1 697 136)</b>	<b>37 502</b>
<b>17. = FLUX NET DE TRESORERIE GÉNÉRE PAR L'ACTIVITÉ OPERATIONNELLE (Total des éléments A, B et C)</b>	<b>(505 101)</b>	<b>1 194 779</b>
18. +/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	700 437	(342 959)
19. +/- Flux liés aux immeubles de placements	-93 597	-
20. +/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(565 014)	(671 139)
<b>21. FLUX NET DE TRESORERIE LIÉ AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT (Total des éléments 18 à 20)</b>	<b>41 826</b>	<b>(1 014 098)</b>
22. +/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	(180 611)	(386 189)
23. +/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	(153 151)	301 635
<b>24. FLUX NET DE TRESORERIE LIÉ AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (Total des éléments 22 et 23)</b>	<b>(333 762)</b>	<b>(84 554)</b>
<b>25. Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>26. AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRESORERIE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE (Total des éléments D, E et F)</b>	<b>(797 037)</b>	<b>96 127</b>

COMPOSITION DE LA TRESORERIE	31/12/16	31/12/15
<b>27. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE A L'OUVERTURE</b>	<b>2 620 651</b>	<b>2 524 525</b>
28. Caisse, banque centrales, CCP (actif & passif)	2 188 461	2 091 297
29. Comptes (actif et passif) et prêts /emprunts à vue auprès des établissements de crédit	432 190	433 227
<b>30. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE A LA CLOTURE</b>	<b>1 823 615</b>	<b>2 620 651</b>
31. Caisse, banque centrales, CCP (actif & passif)	1 586 187	2 188 461
32. Comptes (actif et passif) et prêts /emprunts à vue auprès des établissements de crédit	237 427	432 190
<b>33. VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE</b>	<b>(797 037)</b>	<b>96 127</b>

### DETTES SUBORDONNÉES ET FONDS SPÉCIAUX DE GARANTIE

(en milliers MAD)

Libelle	Total 31/12/2016	Total 31/12/2015
Fonds de garantie à caractère mutuel	-	-
Fonds de soutien	-	-
Autres fonds spéciaux de garantie	-	-
Dettes subordonnées à durée déterminée	2 000 000	1 000 000
Dettes subordonnées à durée indéterminée	-	-
Intérêts courus à payer sur dettes subordonnées	51 159	43 332
<b>TOTAL</b>	<b>2 051 159</b>	<b>1 043 332</b>

### PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Dénomination sociale	Pays	Déc-16		Déc-15		Méthode de consolidation
		% Intérêts	% contrôle	% Intérêts	% contrôle	
CIH	Maroc	100%	100%	100%	100%	Consolidante
CIH Courtage	Maroc	100%	100%	100%	100%	Intégration globale
Maghreb Titrisation	Maroc	24%	24%	24%	24%	Mise en équivalence
Maroc Leasing	Maroc	34%	34%	34%	34%	Mise en équivalence
Sofac	Maroc	66%	66%	66%	66%	Intégration globale
Sofassur	Maroc	66%	66%	66%	66%	Intégration globale
Tivoli	Maroc	89%	89%	89%	89%	Intégration globale
QMB Company	Maroc	40%	100%	-	-	Intégration globale
Crédilog 3	Maroc	N/A	N/A	N/A	N/A	Intégration globale
Crédilog 4	Maroc	N/A	N/A	N/A	N/A	Intégration globale

COMPTES CONSOLIDÉS AU 31/12/2016

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS DU 01 JANVIER 2016 AU 31 DÉCEMBRE 2016

(en milliers MAD)

	Capital (1)	réserves liées au capital (2)	Actions propres (3)	Réserves et résultats consolidés (4)	Gains ou pertes latents ou différés (5)	Capitaux propres part Groupe (6)	Intérêts minoritaires (7)	total (8)
Capitaux propres au 31 décembre 2015	2 660 809	-	-	2 217 803	5 671	4 884 282	126 881	5 011 163
Impact des changements de méthodes comptables	-	-	-	794	-	794	404	1 199
Autres mouvements	-	-	-	(13 720)	-	(13 720)	4 259	(9 461)
<b>Capitaux propres corrigés au 31 décembre 2015</b>	<b>2 660 809</b>	-	-	<b>2 204 878</b>	<b>5 671</b>	<b>4 871 357</b>	<b>131 544</b>	<b>5 002 901</b>
Opérations sur capital	-	-	-	-	-	-	-	-
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur actions propres	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes	-	-	-	(372 513)	-	(372 513)	(9 402)	(381 915)
<b>Résultat de l'exercice</b>	-	-	-	<b>434 519</b>	-	<b>434 519</b>	<b>9 745</b>	<b>444 265</b>
Immobilisations corporelles et incorporelles : réévaluations et cessions (A)	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers : variations de juste valeur et transfert en résultat (B)	-	-	-	-	2 733	2 733	-	2 733
Ecarts de conversion : variations et transferts en Résultat (C)	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains ou pertes latents ou différés (A) + (B) + (C)	-	-	-	-	2 733	2 733	-	2 733
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	93 996	93 996
Capitaux propres clôture au 31 décembre 2016	2 660 809	-	-	2 266 884	8 403	4 936 096	225 884	5 161 980
Changement de méthodes comptables et corrections d'erreurs	-	-	-	(18 692)	-	(18 692)	-	(18 692)
Autres mouvements	-	-	-	(2 072)	-	(2 072)	-	(2 072)
<b>Capitaux propres corrigés au 31 décembre 2016</b>	<b>2 660 809</b>	-	-	<b>2 246 120</b>	<b>8 403</b>	<b>4 915 332</b>	<b>225 884</b>	<b>5 141 216</b>

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS

(en milliers MAD)

	Valeur brute au 31/12/2016	Valeur brute au 31/12/2015
<b>A vue</b>	<b>542 862</b>	<b>902 461</b>
Comptes ordinaires	120 028	182 334
Prêts et comptes au jour le jour	171 403	715 660
Valeurs reçues en pension au jour le jour	-	-
Autres prêts et créances	251 431	4 467
<b>A terme</b>	<b>379 855</b>	<b>273 347</b>
Prêts et comptes à terme	372 890	265 164
Prêts subordonnés et participants	-	-
Valeurs reçues en pension à terme	-	-
Créances rattachés	6 965	8 183
Autres prêts et créances	-	-
<b>Total Brut</b>	<b>922 717</b>	<b>1 175 807</b>
Dépréciation	276	275
<b>Total Net</b>	<b>922 441</b>	<b>1 175 532</b>

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(en milliers MAD)

	Valeur brute	31/12/15	Acquisitions	Cessions ou retraits	31/12/16
Valeur brute	445 516	108 828	-	-	554 344
Amortissement & dépréciation	273 694	47 136	-	-	320 830
<b>Net</b>	<b>171 822</b>	-	-	-	<b>233 514</b>

GOODWILL

(en milliers MAD)

	31/12/15	Augmentation	Diminution	Perte de valeur de la période	Reclassement	31/12/16
<b>Valeur brute</b>	<b>179 384</b>	-	-	-	-	<b>179 384</b>
Jbilet (fonds commercial)	2 000	-	-	-	-	2 000
Sornical (fonds commercial)	300	-	-	-	-	300
Belle-vue	2 200	-	-	-	-	2 200
Sofac	174 884	-	-	-	-	174 884
<b>Cumul des pertes de valeur</b>	<b>4 500</b>	-	-	-	-	<b>4 500</b>
Jbilet (fonds commercial)	2 000	-	-	-	-	2 000
Sornical (fonds commercial)	300	-	-	-	-	300
Belle-vue	2 200	-	-	-	-	2 200
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>174 884</b>	-	-	-	-	<b>174 884</b>

DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

(en milliers MAD)

DEPOTS	Secteur public	Secteur privé			Total 31/12/16	Total 31/12/2015
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
Comptes à vue créditeurs	-	4	5 502 641	10 279 174	15 781 819	13 347 207
Comptes d'épargne	-	-	-	4 411 988	4 411 988	4 155 181
Dépôts à terme	-	424 601	863 600	4 304 062	5 592 263	4 820 731
Autres comptes créditeurs	-	6 456	91 922	1 505 914	1 604 292	1 467 990
Intérêts courus à payer	-	3 974	7 457	63 797	75 228	56 497
Autres dettes envers la clientèle	-	981 505	-	-	981 505	1 227 217
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>1 416 540</b>	<b>6 465 620</b>	<b>20 564 935</b>	<b>28 447 096</b>	<b>25 074 822</b>

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

(en milliers MAD)

CREANCES	Secteur public	Secteur privé			Total 31/12/16	Total 31/12/15
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
<b>Crédits de trésorerie</b>	<b>-</b>	<b>6 216</b>	<b>2 945 484</b>	<b>106 499</b>	<b>3 114 199</b>	<b>2 560 748</b>
- Comptes à vue débiteurs	-	60 000	1 039 864	31 665	1 131 529	973 128
- Créances commerciales sur le Maroc	-	-	209 525	610	210 135	231 432
- Crédits à l'exportation	-	-	2 291	-	2 291	11 687
- Autres crédits de trésorerie	-	2 216	1 693 804	74 224	1 770 244	1 344 501
<b>Crédits à la consommation</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1</b>	<b>5 350 101</b>	<b>5 350 102</b>	<b>3 270 825</b>
<b>Crédits à l'équipement</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 916 039</b>	<b>-</b>	<b>1 916 039</b>	<b>1 039 336</b>
<b>Crédits immobiliers</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>6 828 358</b>	<b>18 250 654</b>	<b>25 079 012</b>	<b>24 136 406</b>
<b>Autres crédits</b>	<b>-</b>	<b>69 133</b>	<b>3 967</b>	<b>21 024</b>	<b>94 124</b>	<b>1 587 447</b>
<b>Créances acquises par affacturage</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Intérêts courus à recevoir</b>	<b>-</b>	<b>8</b>	<b>9 896</b>	<b>16 660</b>	<b>26 564</b>	<b>20 627</b>
<b>Créances en souffrance</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>376 653</b>	<b>2 172 780</b>	<b>2 549 433</b>	<b>2 443 684</b>
<b>Dépréciation</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>362 135</b>	<b>1 044 601</b>	<b>1 406 736</b>	<b>1 317 811</b>
- Sur base individuelle	-	-	153 539	1 019 701	1 173 240	1 096 231
- Sur base collective	-	-	208 596	24 900	233 496	221 581
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-	-	-
Créances subordonnées	-	-	-	-	-	-
Créances issues des opérations de location financement	-	-	-	-	-	-
Créances relatives aux opérations de réassurances et les avances faites aux assurés	-	-	-	-	-	-
Autres créances	-	-	-	3 638	3 638	4 825
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>131 357</b>	<b>11 718 263</b>	<b>24 876 754</b>	<b>36 726 375</b>	<b>33 746 086</b>

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS

(en milliers MAD)

DETTES	Établissements de crédit et assimilés au Maroc				Total 31/12/16	Total 31/12/15
	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établis de crédit et assimilés au Maroc	Etablis de crédit à l'étranger		
Comptes ordinaires créditeurs	-	23 620	829	9 421	33 869	38 423
Valeurs données en pension	-	-	-	-	-	-
- au jour le jour	-	-	-	-	-	-
- à terme	-	-	-	-	-	-
Emprunts de trésorerie	-	400 000	-	-	400 000	400 000
- au jour le jour	-	-	-	-	-	-
- à terme	-	400 000	-	-	400 000	400 000
Emprunts financiers	-	1 815 708	261 508	3 967	2 081 183	2 296 998
Autres dettes	12 313	71 839	-	-	84 152	47 929
Intérêts courus à payer	-	6 470	3 838	-	10 308	13 795
<b>TOTAL</b>	<b>12 313</b>	<b>2 317 637</b>	<b>266 175</b>	<b>15 562</b>	<b>2 611 687</b>	<b>2 797 145</b>

TITRES DE CRÉANCES ÉMIS

(en milliers MAD)

Libelle	31/12/15	Augmentation	Diminution	31/12/16
Titres du marché interbancaire	-	-	-	-
Titres de créances négociables	6 387 500	1 547 000	2 347 100	5 587 400
Intérêts courus non échus	124 278	86 074	116 392	93 960
Emprunts obligataires	1 253 320	-	73 330	1 179 990
Intérêts courus non échus	39 572	35 048	39 572	35 048
Autres dettes représentées par un titre	1 365 834	-	245 691	1 120 144
Intérêts courus non échus	48 412	40 577	48 412	40 577
<b>TOTAL</b>	<b>9 218 916</b>	<b>1 708 699</b>	<b>2 870 496</b>	<b>8 057 119</b>

## COMPTES CONSOLIDÉS AU 31/12/2016

### ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES (en milliers MAD)

	31/12/16	31/12/15
<b>Résultat net</b>	<b>444 265</b>	<b>535 069</b>
<b>Variations d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>702</b>	<b>(1 049)</b>
Ecart de conversion	-	-
Variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente	2 733	(154)
Réévaluation des immobilisations	-	-
Variations de valeur différées des instruments dérivés de couverture	-	-
Impact IAS 19/OCI	(2 031)	(895)
Éléments relatifs aux sociétés mises en équivalence	-	-
<b>Total cumulé</b>	<b>444 966</b>	<b>534 020</b>
Part du groupe	435 221	518 475
Part des minoritaires	9 745	15 546

### VALEURS EN CAISSE (en milliers MAD)

Valeur	31 Décembre 2016		31 Décembre 2015	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	426 240	-	535 462	-
Banques centrales, CCP	1 159 960	12	1 653 011	12
<b>Total</b>	<b>1 586 200</b>	<b>12</b>	<b>2 188 474</b>	<b>12</b>

### IMPÔTS (en milliers MAD)

	31/12/16	31/12/15
Actifs d'impôt différé	10 334	-
Passifs d'impôt différé	85 798	97 758
<b>Position nette</b>	<b>(75 464)</b>	<b>(97 758)</b>

### IMMEUBLES DE PLACEMENT (en milliers MAD)

Valeur brute	Valeur brute au 31/12/2015	Acquisitions	Cessions	Valeur brute au 31/12/2016	Juste valeur au 31/12/2016
Valeur brute	1 133 609	149 464	50 890	1 232 182	1 606 823
Amortissement & Dépréciation	218 505	23 883	3 748	238 640	-
<b>Net</b>	<b>915 104</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>993 542</b>	<b>-</b>

### ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE (en milliers MAD)

Valeur brute	Valeur 31/12/2016	Valeur 31/12/2015
<b>Titres à revenus variables</b>		
Cotés	428 657	23 635
Non cotés	146 272	537 825
<b>Titres à revenus fixes</b>		
Cotés	-	-
Non cotés	-	-
<b>Autres (parts opcvn)</b>	<b>119 663</b>	<b>13 741</b>
<b>Total</b>	<b>694 592</b>	<b>575 200</b>
Dont gains et pertes latents	8 403	5 671
Dont provisions pour dépréciation	201 689	201 839

### ENGAGEMENTS SOCIAUX ET AVANTAGES AU PERSONNEL (en milliers MAD)

Détail des charges	31/12/16	31/12/15
Salaires	246 142	233 210
Indemnités diverses	174 252	172 758
Cotisations sociales	107 360	91 162
Autres charges de personnel	9 970	9 026
<b>Total</b>	<b>537 725</b>	<b>506 156</b>

Effectif fin de période	31/12/16	31/12/15
Employés	679	650
Cadres	1 342	1 256
<b>Total</b>	<b>2 021</b>	<b>1 906</b>

#### Avantages au personnel

Montant (Provisions) au 1er janvier 2015	(145 773)
Dotations de l'exercice / Charges de l'exercice (y compris les reprises de provision)	(15 228)
Reprises pour utilisation / Prestations payées	7 043
Variation de périmètre	-
OCI	(1 421)
Business combination (seulement si significatif)	-
Ecart de conversion	-
<b>Montant (Provisions) au 31 Décembre 2015</b>	<b>(155 378)</b>
Montant (Provisions) au 1er janvier 2016	(155 378)
Dotations de l'exercice / Charges de l'exercice (y compris les reprises de provision)	(13 616)
Reprises pour utilisation / Prestations payées	8 782
OCI	(3 224)
Variation de périmètre	-
Business combination (seulement si significatif)	-
Ecart de conversion	-
<b>Montant (Provisions) au 31 Décembre 2016</b>	<b>(163 436)</b>

### PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (en milliers MAD)

Libelle	31/12/15	Impact variation périmètre	Augmentation	Diminution	31/12/16
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	1 288	-	702	253	1 737
Provisions pour affaires sociales	15 114	-	-	503	14 611
Provisions pour autres risques et charges	38 490	-	21 365	5 384	54 472
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires	155 378	-	16 840	8 782	163 436
<b>TOTAL</b>	<b>210 270</b>	<b>-</b>	<b>38 908</b>	<b>14 922</b>	<b>234 256</b>

Ventilation des provisions	31/12/15	31/12/16
Court terme	-	-
Long terme	210 270	234 256
<b>TOTAL</b>	<b>210 270</b>	<b>234 256</b>

### MARGE D'INTÉRÊT (en milliers MAD)

	31/12/16	31/12/15
Sur opérations avec les établissements de crédits	20 549	26 732
Sur opérations avec la clientèle	2 259 668	2 247 350
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	5 648	-
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à échéance	81 536	140 326
Intérêts courus et échus sur instruments de couverture	-	-
Sur opérations de crédit bail	981	1 155
Autres intérêts et produits assimilés	-	-
<b>Produits d'intérêts</b>	<b>2 368 382</b>	<b>2 415 563</b>
Sur opérations avec les établissements de crédits	75 621	83 450
Sur opérations avec la clientèle	396 776	391 969
Actifs financiers disponibles à la vente	35 162	22 911
Actifs financiers détenus jusqu'à échéance	2 476	1 699
Sur dettes représentées par titres	325 731	415 710
Sur dettes subordonnées	52 124	43 351
Intérêts courus et échus sur instruments de couverture	-	-
Sur opérations de crédit bail	-	1 090
Autres intérêts et produits assimilés	-	-
<b>Charges d'intérêts</b>	<b>887 891</b>	<b>960 181</b>

### COMMISSIONS NETTES (en milliers MAD)

	31/12/2016			31/12/2015		
	Produits	charges	Net	Produits	charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédits	-	5 082	(5 082)	-	6 162	(6 162)
Sur opérations avec la clientèle	68 331	-	68 331	29 113	-	29 113
Sur opérations sur titres	267	-	267	402	-	402
Sur opération de change	5 548	-	5 548	4 468	-	4 468
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors bilan	-	-	-	-	-	-
Prestations de services bancaires et financiers	214 671	8 511	206 161	181 802	14 149	167 653
- Produits nets de gestions d'OPCVM	8 844	-	8 844	7 559	-	7 559
- Produits nets sur moyens de paiement	80 441	-	80 441	69 345	-	69 345
- Autres	125 387	8 511	116 876	104 898	14 149	90 749
<b>Produits nets des commissions</b>	<b>288 817</b>	<b>13 593</b>	<b>275 225</b>	<b>215 785</b>	<b>20 311</b>	<b>195 474</b>

### Sensibilité de l'engagement par rapport au taux d'actualisation

	Indemnités de départ à la retraite		Autres avantages sociaux accordés postérieurement à l'emploi	
	31-déc-16	31-déc-15	31-déc-16	31-déc-15
<b>Engagement net</b>	<b>58 976</b>	<b>52 883</b>	<b>104 460</b>	<b>102 494</b>
Limitation de l'actif de retraite	-	-	-	-
Coûts des services passés non reconnus	-	-	-	-
Gains/Pertes actuariels non reconnus	-	-	-	-
<b>Actif/Provision net figurant au bilan</b>	<b>58 976</b>	<b>52 883</b>	<b>104 460</b>	<b>102 494</b>

	Indemnités de départ à la retraite		Autres avantages sociaux accordés postérieurement à l'emploi	
	31-déc-16	31-déc-15	31-déc-16	31-déc-15
Sensibilité de l'engagement	-7%	-8%	-5%	-6%
Sensibilité du coût des services	-10%	-13%	-8%	-8%
Sensibilité de la charge d'intérêt (taux d'actualisation)	10%	8%	14%	14%

## COMPTES CONSOLIDÉS AU 31/12/2016

### ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE (en milliers MAD)

ENGAGEMENTS	31/12/16	31/12/15
<b>Engagements de financements et de garantie donnés</b>	<b>5 248 836</b>	<b>6 155 186</b>
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit et assimilés	152 455	151 772
- Crédits documentaires import	-	-
- Acceptations ou engagements de payer	-	-
- Ouvertures de crédit confirmés	152 455	151 772
- Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
- Engagements irrévocables de crédit-bail	-	-
- Autres engagements de financement donnés	-	-
<b>Engagements de financement en faveur de la clientèle</b>	<b>3 977 269</b>	<b>4 440 229</b>
- Crédits documentaires import	173 382	485 932
- Acceptations ou engagements de payer	52 345	40 393
- Ouvertures de crédit confirmés	3 425 150	3 679 519
- Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
- Engagements irrévocables de crédit-bail	5 733	19 593
- Autres engagements de financement donnés	320 659	214 792
<b>Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés</b>	<b>824</b>	<b>834</b>
- Crédits documentaires export confirmés	824	834
- Acceptations ou engagements de payer	-	-
- Garanties de crédits données	-	-
- Autres cautions, avals et garanties donnés	-	-
- Engagements en souffrance	-	-
<b>Engagements de garantie d'ordre de la clientèle</b>	<b>1 118 288</b>	<b>1 562 351</b>
- Garanties de crédits données	513 473	1 102 587
- Cautions et garanties en faveur de l'administration publique	377 209	261 439
- Autres cautions et garanties données	218 784	189 449
- Engagements en souffrance	8822	8876
<b>Engagements de financements et de garantie reçus</b>	<b>5 959 990</b>	<b>6 115 499</b>
<b>Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés</b>	<b>-</b>	<b>550 000</b>
- Ouvertures de crédit confirmés	-	-
- Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
- Autres engagements de financement reçus	-	550 000
<b>Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
- Garanties de crédits	-	-
- Autres garanties reçues	-	-
<b>Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers</b>	<b>5 959 990</b>	<b>5 565 499</b>
- Garanties de crédits	5 959 990	5 565 499
- Autres garanties reçues	-	-

### COÛT DU RISQUE (en milliers MAD)

	31/12/16	31/12/15
<b>Dotations aux provisions</b>	<b>411 843</b>	<b>333 695</b>
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	403 674	328 938
Provisions pour dépréciation des titres AFS	-	-
Provisions pour risques et charges	8 169	4 757
<b>Reprise de provisions</b>	<b>311 244</b>	<b>296 118</b>
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	308 137	275 829
Provisions pour dépréciation des titres AFS	-	-
Provisions pour risques et charges	3 107	20 289
<b>Variation des provisions</b>	<b>100 599</b>	<b>37 577</b>
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	85 169	56 264
Récupérations sur prêts et créances amorties	(69 626)	(54 975)
Autres pertes	-	-
<b>Coût du risque</b>	<b>116 142</b>	<b>38 866</b>

### VARIATIONS DE VALEUR DES ÉCARTS D'ACQUISITION (en milliers MAD)

	31/12/16	31/12/15
Dépréciation des écarts d'acquisition actifs	-	-
Ecart d'acquisition négatifs	-	-
<b>Variations de valeur des écarts d'acquisition</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

### ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT (en milliers MAD)

Valeur brute	Valeur 31/12/2016	Valeur 31/12/2015
Créances sur les établissements de crédit	-	-
Créances sur la clientèle	-	-
Actif représentatifs de contrats en unités de comptes	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-
<b>Obligations, Bons du Trésor et autres titres à revenus fixes</b>	<b>1 161 522</b>	<b>-</b>
Titres Cotés	-	-
Titres Non cotés	1 161 522	-
<b>Actions et Autres Titres à revenus variables</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Titres Cotés	-	-
Titres Non cotés	-	-
<b>Instruments dérivés</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Créances rattachées	-	-
Juste Valeur au Bilan	1 161 522	-

### PRODUITS ET CHARGES NETS DES AUTRES ACTIVITÉS (en milliers MAD)

	31/12/16	31/12/15
produits de la promotion immobilière	-	-
produits de l'activité hôtelière	8 098	10 090
Produits sur opération de location simple	-	-
charges de l'activité hôtelière	(9)	(2 101)
variations de juste valeur des immeuble de placement	-	-
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrat d'assurance	-	-
Dotations & Reprises sur immeubles de placement	(17 589)	(12 696)
variation des provisions techniques des contrats d'assurances	-	-
Autres produits	532 565	561 169
Autres charges	(457 186)	(430 069)
<b>Produits et Charges des autres activités</b>	<b>65 878</b>	<b>126 393</b>

### DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES (en milliers MAD)

	31/12/16	31/12/15
Dotations aux amortissements des Immobilisations corporelles et incorporelles	(120 692)	(111 325)
Dotations aux dépréciations des Immobilisations corporelles et incorporelles	-	-
<b>Total</b>	<b>(120 692)</b>	<b>(111 325)</b>

### GAINS OU PERTES NETS SUR AUTRES ACTIFS (en milliers MAD)

	31/12/16	31/12/15
<b>Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation</b>	<b>7 669</b>	<b>85 547</b>
Plus-values de cession	8 160	93 390
Moins-values de cession	(490)	(7 843)
<b>Titres de capitaux propres consolidés</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Plus-values de cession	-	-
Moins-values de cession	-	-
Gains ou pertes sur autres actifs	22 651	41 753
<b>Gains ou pertes nets sur autres actifs</b>	<b>30 321</b>	<b>127 300</b>

### IMPÔT SUR LES RÉSULTATS (en milliers MAD)

	31/12/16	31/12/15
Charge d'impôts exigibles	273 554	301 377
Charge d'impôts différés	(25 559)	3 036
<b>Charge d'impôts de la période</b>	<b>247 995</b>	<b>304 413</b>

### 

	31/12/16	31/12/15
Résultat avant impôts, dépréciations sur écarts d'acquisition et résultats des sociétés MEE	665 967	813 440
Taux d'impôt théorique	37%	37%
Impôt théorique	246 408	300 973
Ecart taux mère/filiales	(1 961)	(1 962)
Effet différences permanentes	1 783	5 403
Retraitement de la plus value de cession des titres consolidés	-	-
Effet des autres éléments	-	-
<b>Charge effective d'impôts</b>	<b>247 995</b>	<b>304 413</b>

### RÉSULTAT PAR ACTION DE BASE ET DILUÉ (en milliers MAD)

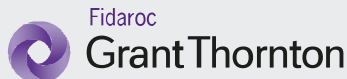
	31/12/16	31/12/15
Résultat net part du Groupe	434 519	519 523
Nombre d'actions ordinaires émises	26 608 085	26 608 085
<b>Résultat par action de base et dilué en DH</b>	<b>16,3</b>	<b>19,5</b>

### PARTICIPATION DANS LES ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE (en milliers MAD)

Entreprises associées	Valeur de mise en équivalence	Résultat	Total bilan	Produit des activités ordinaires	Quote part dans le résultat
Maghreb Titrisation	3 582	4 725	24 348	18 659	1 150
Maroc Leasing	589 894	73 924	11 206 228	3 337 918	25 143
<b>Total</b>	<b>593 476</b>	<b>78 649</b>	<b>11 230 576</b>	<b>3 356 578</b>	<b>26 292</b>

### GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT (en milliers MAD)

	31/12/16	31/12/15
Dividendes reçus	-	-
Plus ou moins values réalisées sur cession actifs/passif à la juste valeur par le résultat	6 682	-
Plus ou moins values latentes sur actifs/passif à la juste valeur par le résultat	-	-
Solde des relations de couverture des instruments dérivés ne répondant plus aux conditions de la comptabilité de couverture	-	-
Variation de juste valeur des instruments dérivés	-	-
Inefficacité des couverture à la juste valeur	-	-
Inefficacité des couverture de flux de trésorerie	5	19
<b>Gains ou pertes sur instruments financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>6 687</b>	<b>19</b>

47, rue Allal Ben Abdellah  
20 000 Casablanca  
Maroc**COOPERS AUDIT**83, Avenue Hassan II  
20 100 Casablanca  
Maroc**Aux Actionnaires du  
CREDIT IMMOBILIER ET HOTELIER (CIH)  
187, avenue Hassan II - Casablanca****RESUME DU RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES  
EXERCICE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2016**

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Crédit Immobilier et Hôtelier et ses filiales (Groupe Crédit Immobilier et Hôtelier), comprenant le bilan au 31 décembre 2016, ainsi que le compte de résultat, l'état du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant KMAD 5 141 217 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 444 265.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc.

A notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Groupe Crédit Immobilier et Hôtelier constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation au 31 décembre 2016, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes et principes comptables décrits dans l'état des informations complémentaires consolidé.

Casablanca, le 23 février 2017

**Les Commissaires aux Comptes****FIDAROC GRANT THORNTON**Faïçal MEKOUAR  
Associé

FIDAROC GRANT THORNTON  
Membre du Réseau Grant Thornton  
Interactionnel  
47, Rue Ben Abdellah - Casablanca  
Tél: 0522 64 48 00 - Fax: 05 22 22 66 70

**COOPERS AUDIT**

**COOPERS AUDIT MAROC**  
Siège: 83 Avenue Hassan II  
CASABLANCA  
Bureau: 50 - 52, Bd Abdellatif Benkadour  
CASABLANCA  
Abdellaziz ALMECHATTI  
Associé  
Tel 0522 42 11 90 - Fax 0522 27 47 34